

Date : samedi 21 mars 2026

Projet REACH

Cher Client,

Schneider Electric SE et ses filiales (Schneider Electric) ont décidé depuis 2008 de suivre strictement la réglementation Reach N° 1907/2006 à la fois sur la déclaration des Substances Extrêmement Préoccupantes (ci après intitulées SVHC), sur l'autorisation (Annexe XIV) et la restriction (Annexe XVII).

Conformément aux obligations mentionnées à l'article 33 de ladite réglementation, vous trouverez ci-joint les informations, à notre connaissance, les plus à jour sur la présence de SVHC dans les produits Schneider Electric.

Nous serons amenés à faire évoluer ces informations en fonction de l'amélioration de nos connaissances résultant à la fois des informations apportées par nos fournisseurs et de nos propres investigations.

De plus, Schneider Electric a pris en considération la décision de la Court Européenne de Justice du 10 Septembre 2015 ([C-106/14](#)) dans ses déclarations au niveau de chaque article.

En ligne avec sa stratégie environnementale, Schneider Electric et ses filiales ont décidé d'appliquer la réglementation REACH mondialement.

Dans le cadre de la politique environnementale du Groupe, nous nous efforçons continuellement de créer des produits et solutions qui ne présentent pas de risques pour la santé humaine et l'environnement lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions conformes à l'usage auquel ils sont destinés au regard de leur documentation fournie par Schneider Electric.

Fort de cet objectif, la volonté de Schneider Electric est de substituer dès que possible les substances SVHC et en priorité celles soumises à autorisation (Annexe XIV) avant leur « sunset date ».

Lors de la mise au rebut des produits, nous vous recommandons de vous tourner vers les filières de traitement appropriés aux produits en question. Dans le cas où le produit ci-dessous est dans le périmètre légal de RoHS, nous attirons votre attention sur le fait que ce document n'est pas une déclaration CE. Pour obtenir la déclaration CE, contactez le [Centre de Contact Clients](#)

Cordialement,

Vanessa MILER-FELS
VP Environment



Global Safety, Environment & Real Estate Senior Vice President
Schneider Electric Industries SAS

Schneider Electric Industries SAS
Postal address / Adresse postale :
Le Hive
35 rue Joseph Monier - CS 30323
F-92506 Rueil Malmaison Cedex
Phone: +33 (0)4 76 57 60 60
<http://www.schneider-electric.com>

Legal information / Mentions légales :
Société par actions simplifiée au capital de 896,313,776 euros
954 503 439 rcs Nanterre - code APE : 2712Z
Siret : 954 503 439 01719
n°ident. TVA : FR 04 954 503 439
Siège Social ! 35, rue Joseph Monier
F - 92500 Rueil-Malmaison

Sauf indication contraire, les données affichées dans ce tableau se rapportent au Date Code de production suivant : 12/2026 (Semaine / Année)

Sauf indication contraire, les données affichées dans ce tableau se rapportent à la version suivante de la réglementation REACH : December 2025 candidate list



Réf. commerciale :	LC1D18AX7
Gamme :	TeSys D
Marque :	Schneider Electric
Désignation :	Contacteur TeSys Deca 18A 600V 3P AC3 40V AC coil snap-in
SCIP ID :	No need to declare in the SCIP database

Dans ce produit, pas de substance de l'annexe XVII de la réglementation Reach utilisée dans le périmètre de l'interdiction. Cela inclus par exemple l'amiante, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) ou les polychlorobiphényles (PCB)...

According to REACH Regulation EC 1907/2006 article 33 duties and the judgment of the EU court of Justice of 10 September 2015 in case C-106/14, no SVHC is present in this product above 0,1% threshold at part level.

Our products are safe from a chemical exposure perspective, under normal conditions of use. If any specific Safe conditions of use, you will find more details in the table.

For specific End of Life recommendations, please look at Product End of Life instructions according to WEEE document.

Part	SVHC content	CAS number	EC number	Specific Safe conditions of use
In this product, NO SVHC is present above the threshold at part level	none	-	-	none